



Le sénégal - les efforts dans la lutte contre le tabagisme s'intensifient

Rubrique : actualités - Date : lundi 17 mai 2010

Selon le site walf fadjiri "Dans sa croisade contre le tabagisme, le Sénégal fait face à des obstacles de plusieurs ordres, dont la faiblesse de son cadre juridique et réglementaire. Moralité : à l'instar des pays en voie de développement, le Sénégal souffre d'une législation antitabac pas assez dissuasive, pour ne pas dire coercitive. La raison la plus évidente est que ce pays, du fait de sa stabilité et de son ouverture aux capitaux étrangers, est convoité par les compagnies de tabac en tant que point d'appui pour mieux pénétrer le marché de l'Afrique subsaharienne. C'est en tout cas l'avis d'Omar Ndao, point focal de la lutte antitabac au ministère de la Santé et de la Prévention.

Quatre compagnies de tabac se sont implantées au Sénégal. Rien qu'en 2007, la production nationale était de 940 millions, alors que les importations se chiffraient à 960 millions de cigarettes. En 2008, on est passé à une production de 1 milliard 850 millions même si les importations ont baissé à 50 millions. En 2004, les chiffres d'affaires des compagnies de tabac se chiffraient autour de 30 à 35 milliards. Tandis que la contrebande rapportait à ses adeptes 5, 4 milliards de francs Cfa, soit 4 % des parts du marché local. Face à cette industrie peu destructrice, au Sénégal, aucune ressource fiscale tirée de l'activité de l'industrie du tabac n'est affectée jusqu'ici aux initiatives de lutte contre le tabagisme. Les acteurs de préciser qu'en France par exemple, 80 % de ces recettes servent à lutter contre le tabagisme. En plus, signalent-ils, le Plan d'action national de lutte contre le tabac n'a jamais été mis en Suvre.

Pourtant, deux lois contre le tabagisme ont été votées en 1981 et en 1985. La dernière en date prévoit des sanctions certes aux contrevenants, notamment les fumeurs qui seraient tentés de passer outre la réglementation. Seulement, les peines semblent insignifiantes' pour les acteurs antitabac : un jour à un an de prison, des amendes de 200 000 francs au maximum.[...] "

Lire la suite de l'article sur le site de [walfadjiri](http://walfadjiri.com)